

agréger, en raison des grands avantages que procure l'Institution séraphique.

Il présidait souvent la réunion des prêtres Tertiaires qui se faisait pendant la retraite ecclésiastique et encourageait le pèlerinage annuel du Tiers-Ordre à Notre-Dame des Marches.

C'est à Mgr Deruaz que l'on doit l'organisation diocésaine des prêtres Tertiaires, la formation d'un Discretorio sacerdotal, avec réunion à l'Evêché, Mgr le chancelier comme vice-président, un Capucin représentant l'Ordre franciscain et un prêtre zélé pour chaque décanat.

Aussi, grâce à la bienveillance de Mgr Deruaz, le Tiers-Ordre est très prospère dans la Suisse romande. Les Fraternités sont nombreuses et ferventes, et les prêtres du diocèse s'en occupent activement.

L'Association Catholique de la Jeunesse Française

et le Tiers-Ordre

PENDANT la retraite qu'ils firent à Saint-Walfroy, du 3 au 5 juin dernier, les membres dirigeants de la Jeunesse Catholique des Ardennes se sont spontanément réunis et ont décidé, sur les conseils de leur prédicateur, de fonder une Fraternité du Tiers-Ordre dans l'Association Catholique de la Jeunesse Française.

On ne saurait trop applaudir à cette décision, et elle sera reçue avec enthousiasme par tous les membres de la Jeunesse Catholique. La fondation d'une Fraternité du Tiers-Ordre était bien de circonstance au milieu d'une retraite de jeunes gens. Le directeur des exercices n'a reculé devant aucune fatigue pour bien faire connaître à tous ces jeunes gens le modèle d'abnégation, de dévouement que fut le bon Saint François. Tous furent édifiés à la lecture de la vie du grand Saint et charmés aussi par les projections vraiment artistiques qui leur montrèrent dans tous ses détails la vie de celui qu'on leur proposait pour modèle. Nous souhaitons au Tiers-Ordre une abondante moisson dans l'A. C. J. F. Il est à désirer que tous les groupements de la Jeunesse Française suivent cet exemple et demandent au Tiers-Ordre le moyen de rester dans société des chrétiens pratiquants et exemplaires.

Une première Communion à six ans, au XVI^e siècle

L'histoire du couvent des Clarisses de Gandie, dans l'Archevêché de Valence, rapporte un remarquable témoignage en faveur de la Communion des enfants, prescrite par le Décret *Quam singulari Chris-*